



Service de la sécurité  
civile et militaire  
Division Protection  
civile  
En Crausaz 11  
1124 Gollion

**DEMANDE DE DISPENSE 45  
D'ABRI PCI**

Numéro CAMAC : 246307

N° dispense PCI : \_\_\_\_\_

No CAMAC lié :

**1. A REMPLIR PAR LE·LA MANDATAIRE**

Adresse (rue et n° / lieu-dit) : Chemin des Peupliers (pas de numéro attribué)

Commune : Paudex

District : Lavaux Oron

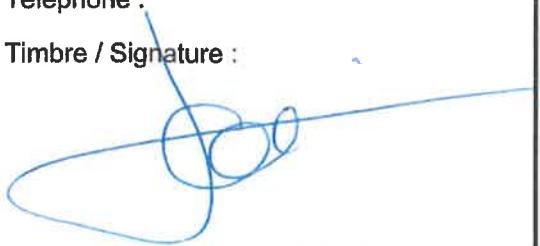
Coordonnées géographiques : 2°54'10" / 1°15'06"

N° de parcelle : 57

**En cas de délégation de signature de la part de la·du propriétaire ou promettant·e-acquéreū·r·se en faveur de la·du mandataire, il faut impérativement joindre la ou les procurations au présent formulaire.**

**Le·la propriétaire et/ou promettant·e-acquéreū·r·se (si existant) soussigné(s) sollicitent une dispense de construire un abri obligatoire et s'engage(nt) à verser la contribution exigée.**

<b>PROPRIETAIRE :</b>	<input checked="" type="radio"/> PERSONNE PHYSIQUE	<input type="radio"/> PERSONNE MORALE
Nom :	Borboën Abrams Monique François PAgotto Danièle Christiane	Prénom :
Nom société / Raison sociale :		Téléphone : 021 624 85 16
Personne de contact :	p.a. Atelier Zéro2 SA	Timbre / Signature :
Adresse :	Avenue du Theatre 14	
NPA/localité :	1005, Lausanne	
Adresse électronique :	mail@zero2.ch	Signé le : 05.12.2025

<b>PROMETTANT·E- ACQUEREU·R·SE :</b>	<input checked="" type="radio"/> PERSONNE PHYSIQUE	<input type="radio"/> PERSONNE MORALE
Nom :	Sylvain	Prénom : Louis
Nom société / Raison sociale :	Kadenco SA	Téléphone :
Personne de contact :	p.a. Atelier Zéro2 SA	Timbre / Signature :
Adresse :	Avenue du Theatre 14	
NPA/localité :	1005, Lausanne	
Adresse électronique :	mail@zero2.ch	Signé le : 05.12.2025



Service de la sécurité civile et militaire – Division Protection civile  
Questionnaire particulier 45

**NOMBRE DE PLACES PROTEGEES OBLIGATOIRES (art. 70 OPCi)**

A facturer à :  PROPRIETAIRE  PROMETTANT·E-ACQUEREU·R·SE

La facture sera établie uniquement au nom de la·du propriétaire ou promettant·e-acquéreur·se selon les informations remplies précédemment.

Nature des travaux :  Construction nouvelle  Autres :

PIECES HABITABLES : 15.5

OU SI HOPITAUX, HOMES, nombre de lits :

RATIO PLACES PROTEGEES OBLIGATOIRES : 15.5 pces x 2/3 = 10

x Fr 800.-\* Total = 8000 CHF

\*Cette(s) contribution(s) de remplacement sera (-ont) facturée(s) par le Service de la sécurité civile et militaire dès le 61<sup>ème</sup> jour après l'émission du permis de construire. \*Selon la directive du 7 juillet 2025, la contribution de remplacement s'élève à Fr 800.- par place protégée.

Remarque :

**Extrait de la législation (art. 24 al. 2 LVLPCi)** En cas de demande de dérogation à cette obligation, le permis de construire ne peut être délivré avant que le service ait statué et calculé, le cas échéant, le montant de la contribution de remplacement prévue par l'article 61, alinéas 1 et 2 LPPCi.

Le·la mandataire soussigné·e certifie que les éléments d'appréciation remis sont conformes à la réalité.

Date 05.12.2025

Nom en lettres Stefano Rottura

Timbre et signature de la·du mandataire :



Service de la sécurité civile et militaire – Division Protection civile  
Questionnaire particulier 45

**2.1 PREAVIS DES AUTORITES COMMUNALES (à remplir par l'autorité communale)**

Date : \_\_\_\_\_

Autorité communale : \_\_\_\_\_

- Admis
- Admis avec remarques : \_\_\_\_\_
- Refusé



Sceau & signature : \_\_\_\_\_

**2.2 PREAVIS DE L'ORPC (à remplir par l'ORPC)**

Date : 23.01.2026

cdt ORPC\* : \_\_\_\_\_

Protection Civile,  
District Lavaux-Oron  
Rte de l'Industrie 15b  
1072 Forel (Lavaux)

- Admis
- Admis avec remarques : \_\_\_\_\_
- Refusé

NB : En cas de délégation de compétence à l'ORPC, le commandant voudra bien confirmer par une deuxième signature la position de l'Autorité communale. \*ORPC = Organisation régionale de protection civile.

**3. DETERMINATION CANTONALE**

Valorisation selon directive du 7 juillet 2025.

\_\_\_\_\_ places protégées x Fr 800.- = Total contributions de remplacement : CHF \_\_\_\_\_

Remarque :

- Accepté SANS contribution de remplacement
- Places protégées attribuées à l'abri réuni construit, DA n° \_\_\_\_\_
- Accepté AVEC contribution de remplacement
- Sûreté libérable à la réception de l'abri réuni
- Refusé

Reçu le \_\_\_\_\_

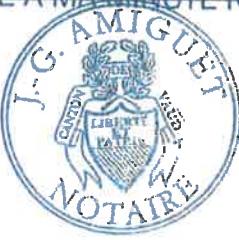
Traité le \_\_\_\_\_

Signature :

Veuillez imprimer ce formulaire en 2 exemplaires, les signer et les transmettre à la commune concernée avec un exemplaire PDF.

En application de la législation actuelle en vigueur, la décision devra être notifiée par la Municipalité au propriétaire dans le permis de construire ; elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne, dans les 30 jours à compter de sa notification.

Ce formulaire peut être obtenu directement sur le site Internet de la CAMAC <https://vd.ch/camac>. La décision entre en force lorsque aucun recours n'a été déposé dans le délai de 30 jours.



## PROCURATION

Les soussignées : \_\_\_\_\_

1. Madame Monique Françoise Borboën Abrams, née Borboën le 23 janvier 1962, originaire de Lonay, mariée, domiciliée à 2925 Buix, Les Traversains 9, —
2. Madame Danièle Christiane Pagotto, née Borboën le 27 juillet 1963, originaire de Lonay, divorcée, domiciliée à 1024 Ecublens (VD), Chemin de la Dent d'Oche 4, —

--- c o n f è r e n t ---

par la présente, mandat et procuration, avec pouvoirs de substitution totale ou partielle, \_\_\_\_\_

à Kadenco SA, société anonyme dont le siège est à Yverdon-les-Bains (numéro IDE : CHE-259.501.211), —

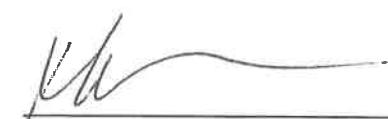
ou à tout mandataire désigné par elle (architecte, géomètre, avocat, etc.), - chacun d'eux pouvant agir individuellement, —

aux fins de, pour elles et en leur nom : \_\_\_\_\_

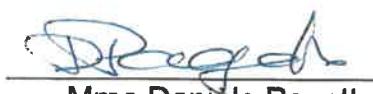
se présenter devant toutes autorités, administrations, tribunaux, procéder à toutes opérations, entreprendre toutes démarches de mise à l'enquête, savoir tous études, pose de gabarits et sondages, signer tous actes, plans, dossier de mise à l'enquête et pièces, effectuer tous travaux nécessaires en rapport avec la mise à l'enquête de construction et/ou de l'aménagement de l'immeuble 57 de Paudex, —

et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'accomplissement du mandat conféré, quoique non spécialement prévu. —

Ainsi fait à Chavannes-près-Renens, \_\_\_\_\_  
Le 27 juin 2025. —



Mme Monique Borboën Abrams



Mme Danièle Pagotto

Légalisation ...

Légalisation numéro 6'500.-

Jean-Guillaume Amiguet, notaire pour le Canton de Vaud, avec Etude à Chavannes-près-Renens a vu exclusivement pour légalisation des signatures apposées d'autre part :

Signataires	Mode d'identification	Constatation de l'authenticité
Madame Monique Borboën Abrams —	Carte d'identité	Par comparaison après confirmation de la signataire
Madame Danièle Pagotto	Carte d'identité	Par comparaison après confirmation de la signataire

Chavannes-près-Renens, le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq.



Jean-Guillaume Amiguet, notaire

